



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**AUDIENCE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL  
24 NOVEMBRE 2021  
*Compte rendu***

Suite à sa prise de fonction le 22 novembre dernier en tant que Directeur départemental des Finances publiques du Finistère, nous avons rencontré M Benoît BROCARD en audience bilatérale en matinée du mercredi 24 novembre 2021. M BROCARD exerçait préalablement en tant que Préfet de la Vendée, et ce, depuis l'année 2017.

En introduction, M BROCARD a indiqué être conscient des mutations profondes qui touchent la DGFIP et concernant la crise sanitaire du COVID, il en a évoqué les impacts sur les collectifs de travail.

Il a évoqué son attachement au dialogue social qui s'exprime notamment au sein des instances locales CTL et CHS-CT et s'est dit prêt à échanger autant que de besoin avec les représentants des personnels.

Lors de son intervention, la Délégation **F.O.- DGFIP29** est revenue notamment sur le NRP vaste plan de restructuration du réseau de la DGFIP, visant à supprimer plus de la moitié de ses implantations sur 3 ans. Concernant le département, nous avons indiqué au Directeur combien la déclinaison du plan Finistérien n'en finit plus de produire ses effets délétères sur l'organisation des services et les conditions de travail des agents ! Nous avons réitéré notre exigence de l'abandon de cette réforme dévastatrice pour la DGFIP, ses agents, les usagers, et la qualité de service public !

Nous avons rappelé notre opposition à la séparation de l'accueil et de la gestion à la fois sur le secteur local avec la création des CDL et des SGC et sur la partie fiscale avec la mise en place d'un service départemental d'accueil qui, au-delà de l'affichage de la Direction, peine à se mettre en place et sollicite au-delà du raisonnable nos collègues sur le terrain dans un contexte national de réduction de l'offre d'accueil physique au détriment des populations les plus fragiles.

Au delà du NRP, nous avons indiqué au nouveau Directeur la perte de sens exprimé à raison par nos collègues qui, au rythme de la mise en place de grands services et plateformes, voient leurs tâches s'industrialiser...nous avons rappelé notre opposition au principe de la « relocalisation » qui, sous couvert de remettre du service public dans les territoires, s'inscrit en réalité dans une stratégie de polarisation hors sol de la DGFIP avec pour objectif de siphonner les missions des services de gestion de proximité.

**F.O.- DGFIP** est aussi revenu sur les suppressions d'emplois qui affaiblissent la DGFIP depuis tant d'années, avec un exercice 2022 qui risque fort de ressembler aux précédents voire même en pire...L'impact conjugué des baisses d'effectifs et des départs non remplacés de collègues expérimentés met une pression considérable sur les agents dans tous les services, avec les conséquences délétères que l'on connaît sur leurs conditions de travail. Nous avons indiqué que ce manque de moyens déstabilise gravement l'exercice des missions avec des répercussions sur le service rendu aux usagers ainsi qu'une dégradation très préoccupante des fichiers de la DGFIP.

Concernant le télétravail, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé combien son déploiement massif avait permis de protéger les personnels et de ralentir la propagation du virus lors des premières vagues de contamination. Nous avons rappelé aussi toute l'attention à porter à l'organisation du travail dans un contexte d'installation durable de ce dispositif afin de préserver les collectifs de travail.

En lien avec le NRP, nous avons exigé que les engagements nationaux et locaux sur le sujet de l'organisation du travail à distance pour les collègues dont les emplois sont transférés puissent être respectés et reconduits.

**F.O.- DGFIP29** a également évoqué le volet « amélioration du cadre de vie au travail » en lien avec le protocole d'accord relatif à la reconnaissance des personnels qui a été signé par les syndicats nationaux le 22 octobre dernier. Dans le cadre de ce dispositif, un fonds d'un montant de 10 millions d'euros va être réparti dans les Directions au prorata des effectifs à la mi-novembre. Ces crédits sont distincts de la dotation globale de fonctionnement et ne visent pas à financer des travaux ou prestations relevant des obligations légales de l'employeur. Dans ce contexte, les Directions locales devront associer les agents pour recueillir leurs idées, nous avons demandé à pouvoir être également associés à cette démarche dans la mesure où les projets retenus et leurs crédits alloués feront l'objet d'un vote en Comité technique local dès la fin du premier trimestre 2022.

Concernant le CHS-CT, nous avons rappelé le rôle majeur rempli par cette instance notamment pendant la crise sanitaire et salué les initiatives Finistériennes qui ont permis, sans doute avant bon nombre d'autres départements de pouvoir bénéficier de dispositifs pour la protection des agents : masques, gel hydroalcolique, plexiglas..etc.. Dans le prolongement de l'avis du CHS-CT, **F.O.- DGFIP29** a également demandé au Directeur d'intervenir auprès du Secrétariat Général afin de pourvoir au recrutement d'un Médecin pour les services financiers départementaux. Nous avons rappelé le rôle central de cet acteur de prévention tout au long de la crise sanitaire et au quotidien au regard des situations particulières d'agents et de la dégradation générale des conditions de travail. Nous avons également évoqué les dossiers en cours et notre vigilance en lien avec les sujets du Radon sur plusieurs sites ainsi que l'Amiante détecté à la cité administrative de Brest.

Concernant la fin programmée du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (RPP), nous avons indiqué au Directeur que cette réforme mettrait à mal la structure financière de l'État.. Pour **F.O.- DGFIP**, cette réforme confère une immunité aux élus alors que pour les comptables il s'agit bien du passage à un système répressif avec des amendes non rémissibles et non assurables pouvant aller jusqu'à six mois de rémunérations. Dans ce contexte, cette réforme menée à la hussarde et sans consultation du parlement suscite bon nombre d'inquiétudes au regard d'un partage des

responsabilités mal définies et il est tout aussi légitime de s'interroger quant au devenir de la DGFIP en tant que réseau comptable...

En réponse à nos interventions, M BROCARD a indiqué que sa responsabilité était de poursuivre la mise en œuvre du NRP mais qu'il serait attentif aux éléments d'alerte..dans ce contexte il a évoqué un accompagnement complexe des agents par les chefs de services dans un environnement où le travail en distanciel est devenu prégnant. Il a par ailleurs souhaité s'inscrire dans la continuité des dispositifs de travail à distance mis en œuvre suite aux transferts d'emplois opérés lors de la première vague NRP en 2021 et en prévision des restructurations en cours pour 2022.

Concernant notre exigence de pouvoir au remplacement du Médecin de Prévention, le Directeur a indiqué qu'il ferait remonter auprès du Secrétariat général du Ministère en soulignant le problème des vocations inhérent à ce type de fonction..

Sur le sujet de la réforme de la RPP, il a indiqué attendre l'écriture des nouvelles règles du jeu...

Sur la question de la déclinaison du volet « amélioration des conditions de travail » il a indiqué qu'une enveloppe de 110 000 € était allouée à la DDFIP29 et qu'il entendait « croiser les approches » à partir des remontées du terrain en y associant les organisations syndicales.

Concernant le désamiantage de la cité administrative de Brest préalable à sa complète rénovation, la Direction nous a indiqué que le projet s'inscrivait dans une perspective de travaux sur site inoccupé afin de traiter les deux bâtiments, commissariat de la Marine et Cité.

Des réflexions sont en cours pour reloger les services et les agents, l'hypothèse d'un relogement provisoire de type Algeco est exclu ; à ce stade, le processus de déménagement pourrait être envisagé à l'horizon de début 2023 avec le déplacement des services de la cité vers le bâtiment de Brest Duquesne.

Les prochaines instances représentatives se tiendront les 14 et 16 décembre prochain (CTL et CHS), **F.O.- DGFIP29** ne manquera pas de revenir sur l'ensemble des sujets en cours et d'y rappeler toutes ses revendications !

**La délégation F.O.- DGFIP29** : Florence JAVELOT (EDR), Thierry ROLLAND ( SIP/SIE Châteaulin), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Erick GUERRY ( Permanent **F.O.- DGFIP29**).

